

Relais parents assistantes maternelles

Mairie de Collégien 8 place Mireille-Morvan BP 80 COLLÉGIEN 77615 Marne-la-Vallée cedex 3

Tél. 01 60 35 04 69 Fax. 01 60 35 90 71 www.mairie-de-collegien.fr

Courriel : machevalier@mairie-de-collegien.fr

INSCRIPTION AU RELAIS PARENTS/ASSISTANTES MATERNELLES ET AUX ATELIERS D'ÉVEIL POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

Année scolaire : 2016./2017

Madame, Nom : Prénom :

Assistante maternelle agréée, employée à domicile (1)

Adresse : 77090 COLLEGIEN

Tél. domicile : Tél. portable :

Adresse mail :@.....

Agréée depuis le : __ / __ / __

Nombre d'accueils autorisés par le Conseil Général : - en agrément :

- en dérogation :

Enfants accueillis :

Nom et Prénom : né(e) le :

Nom et Prénom : né(e) le :

Nom et Prénom : né(e) le :

Nom et Prénom : né(e) le :

- Accepte de recevoir les documents ou informations administratifs mis à jour : convention collective, textes de lois, documentation CAF.....
- Souhaite participer aux ateliers d'éveil organisés par l'Educatrice de jeunes enfants et animés avec la participation des assistantes maternelles, et recevoir les informations sur les sorties et les fêtes.
- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur des ateliers d'éveil, accepter les clauses qu'il comporte, et m'engage à le respecter.
- Autorise la commune de Collégien à publier et diffuser les prises de vues et vidéos réalisées dans le cadre du Relais Parents / Assistantes Maternelles sur des supports de communication municipaux comme le journal de l'Echo, le site internet, le Domaine Public... En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise la commune de Collégien à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans ce cadre.

IMPORTANT :

► Les enfants ne peuvent être accueillis qu'avec l'accord des parents, vous devez donc nous fournir l'autorisation parentale de participation **avant le premier accueil de l'enfant aux ateliers**, et pour chacun des enfants inscrits sur la liste ci-dessus. Ils ne peuvent être accueillis qu'en votre présence et ne pourront-en aucun cas être laissés à la charge d'une autre personne pendant les activités du Relais. **Seuls les enfants inscrits sur la liste ci-dessus pourront participer aux activités du Relais.**

Date :

Signature :

(1)Rayer les mentions inutiles



Permanences du Relais : mardi de 14 h00 à 17 h00 et jeudi de 13h30 à 16h30



Formulaire à retourner directement au Relais par courrier ou en mairie à l'attention de Mme Chevalier.